



SERVICE DE POLICE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL



Direction des communications, des pratiques d'affaires et des relations avec les partenaires
Cabinet de la Directrice

Réponses aux questions de l'assemblée publique du 29 mars 2022

En suivi de l'assemblée publique du 29 mars 2022 de la Commission conjointe (Commission de la sécurité publique et Commission sur le développement social et la diversité montréalaise), la Commission de la sécurité publique souhaite obtenir des clarifications à l'égard d'une question portant sur l'utilisation de services de technologie de reconnaissance faciale par le SPVM par l'entremise d'un tiers, question qui a été adressée par la Ligue des droits et libertés que voici:

Dans l'état d'avancement des travaux, il est écrit que le SPVM n'utilise pas de technologie de reconnaissance faciale (RF). En 2019, le SPVM avait refusé de dire à la CSP si elle utilisait des logiciels de RF, puis en 2020, le directeur Caron a déclaré que le SPVM n'en possède pas et n'en utilise pas, mais il n'exclut pas avoir recours aux services de tiers. Est-ce que, oui ou non, le SPVM a eu recours à des services de RF de tiers depuis 2018? Si oui, pour quels usages et combien de fois?

Nous ne pouvons fournir de réponse pour le moment puisque ce dossier fera l'objet de discussions entre le DGA, le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et la Direction du SPVM.

La CSP souhaite obtenir réponse à une autre question portée à son attention à l'égard de la définition du SPVM de prévision policière ainsi que celle de l'utilisation de la technologie de prévision policière.

Elle demande également de préciser la distinction entre l'usage du logiciel d'intégration de données utilisé par le SPVM, le M-IRIS (Montréal – Inscription et recherche de l'information sur la sécurité) et la technologie de prévision policière.

Dans une récente recension systématique de la littérature, Meijer et Wessels (2019) proposent la définition de prévision policière suivante: « Predictive policing is the collection and analysis of data about previous crimes for identification and statistical prediction of individuals or geospatial areas with an increased probability of criminal activity to help developing policing intervention and prevention strategies and tactics ».

À l'heure actuelle, le SPVM ne fait pas de prévision policière et n'utilise pas de technologie de prévision policière. Les seules analyses faites au SPVM sont de l'ordre de la description.

La plateforme M-IRIS est un système de gestion des dossiers opérationnels. M-IRIS est utilisé par le SPVM pour la rédaction, la gestion et la consultation des rapports d'événements, d'arrestations et d'accusations.